

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3091

5 décembre 2013

SOMMAIRE

Adamed Finance Sp. z o.o. Luxembourg S.C.S.	148349	Fushi Copperweld Europe S.à r.l.	148328
CONLUX HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial	148323	Future Vision Consulting S.A.	148335
Egerton S.à r.l.	148325	Gamma Luxembourg 2A S.à r.l.	148336
Equity Partners S.A.	148323	Gamma Luxembourg 2 S.à r.l.	148335
Erache Investment S.A.	148368	Gantner & Laux Malerbetrieb S.à r.l.	148336
Eurodns S.A.	148330	Geopartner S.à r.l.	148336
European Investments Associates (E.I.A.) S.A.	148322	Geopowair S.A.	148334
European Media Services S.à r.l.	148329	GestImmoLux S.C.I.	148333
European Wines S.à r.l.	148329	Gimo Invest S.A.	148368
Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l.	148322	GlobalBuild International S.A.	148325
EV-Invest S.A.	148329	G.T. Ressources Humaines S.A.	148334
EW Energy (Luxembourg) S.à r.l.	148329	Hely S.C.I.	148336
Exponuevo S.à r.l.	148330	HRB Luxembourg S.à r.l.	148357
Falco Investissement S.à r.l.	148330	JAP Lux Holding	148323
Family Park S.A.	148330	La Piada 5 S.A.	148332
Farmachen S.à r.l.	148332	Lehman Brothers Captain No 1 Luxembourg S.à r.l.	148331
Fed Shipping S.A.	148332	Medias Pictures S.à r.l.	148324
F.E. Luxfinco Services	148330	Round Point S.A.	148328
FeSoTec S.à r.l.	148331	Saint Melaine S.à r.l.	148328
Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l.	148331	SAR Creative Marketing AG	148327
F.I.L. Casa International S.A.	148331	Sarint S.A.	148327
Fine Art Consults & Trading S.A.	148333	Saxony Capital GP	148328
Finsbury Dials	148333	SB Partners Advisory (Lux) S.à r.l.	148326
Flamenco SPF	148335	Sea-Invest Corporation S.A.	148324
Foncière s.à r.l.	148333	Silbiotec Uno S.A.	148326
Fondation Sociale Holding S.A.	148334	SLP III Cayman DS III S.à r.l.	148326
Fotex Holding	148332	SMI Holding I S.C.S.	148367
Fracena S.A.	148337	Sopalpi S.A.	148325
FREO Capital Advisors S.à r.l.	148334	Spillwollek S.à r.l.	148327
Furioso Film S.à r.l.	148334	Stanley Enterprise S.A.	148327
		Wix.com Luxembourg S.à r.l.	148341

Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.655.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 17 octobre 2013 que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Paul Bijoux, né le 18 février 1984 à Liverpool, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérant de catégorie A

- Monsieur Robert Meyer, ayant son adresse professionnelle au 180, Piccadilly, 6^{ème} étage, W1J 9ER Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Alain Heinz, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Paul Bijoux, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 novembre 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013153394/29.

(130188112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

European Investments Associates (E.I.A.) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.165.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 9 septembre 2013

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Michèle MORIOT a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

5. Mme Virginie GUILLAUME, administrateur de sociétés, née à Libramont (Belgique), le 17 octobre 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

6. M. Franck BETH, administrateur de sociétés, né à Roubaix (France), le 6 mai 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EUROPEAN INVESTMENTS ASSOCIATES (E.I.A.) S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013154113/25.

(130188913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Equity Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 175.976.

Extrait du Procès Verbal du Conseil d'Administration, tenu au siège social, le 10 Avril 2013

Décisions:

Il est porté à la connaissance de tous et il est décidé à l'unanimité:

Première résolution

1. Le Conseil d'Administration décide de nommer, en qualité d'administrateurs-délégués, les personnes suivantes, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale de 2019:

La Société A2M S.A., immatriculée au RCS Luxembourg, B 175978, avec siège social au 29 Rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, représentée par son administrateur délégué, Monsieur Jean-Pierre Berckmans, demeurant professionnellement au 29 Rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg,

Monsieur Carlos Elia Bedran, administrateur de sociétés, né à Beyrouth (Liban), le 15 Août 1958, demeurant professionnellement à B-1180 Uccle, 55, Avenue Blücher.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 Avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013153389/20.

(130188413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

JAP Lux Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 170.394.

Les comptes consolidés pour la période du 23 juillet 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013153536/11.

(130188109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

CONLUX HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 49.383.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement le 22 octobre 2013 à 10 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes à partir du 1^{er} juillet 2013.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Federigo Carmizzaro di Belmontino, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;
- M. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg
- M. Jean Marc Debaty, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Est renommé Commissaire aux comptes:

- Luxembourg International Consulting S.A. avec adresse au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013154051/23.

(130188454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Sea-Invest Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.220.

—
Extrait de l'assemblée générale du 25 juillet 2013

L'Assemblée Générale prend acte et accepte les démissions de Mesdames Sylviane COURTOIS et Céline STEIN en date du 22 avril 2011.

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Philippe VAN DE VYVERE, demeurant professionnellement à B-9042 Gand, Skaldenstraat 1;
- Madame Caroline DE POORTER, demeurant professionnellement à B-9042 Gand, Skaldenstraat 1;
- Monsieur Luc VANDEWALLE, demeurant à B-8670 Koksijde, Dewittelaan 19/0402;
- Monsieur Christian JOURQUIN, demeurant à B-1083 Bruxelles, 73, Avenue de la Constitution;
- La société «BONEM», représentée par Monsieur Marc OOMS et avec siège social à B-9000 Gand, 240 Kortrijksepoortstraat.

De plus, l'Assemblée Générale décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Xavier VAN DE SOMPELE, né le 19 mai 1961 à Bruxelles et domicilié professionnellement au 9, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B43298, ayant son siège social à L-8308 Capellen Luxembourg au 83, Pafebruch, et de nommer en remplacement, RSM Audit Luxembourg S.à r.l., société immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B113621, ayant son siège social à L-1116 Luxembourg au 6, rue Adolphe.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013150775/29.

(130183817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Medias Pictures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 164A, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 179.840.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 octobre 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 octobre 2013, Relation: LAC/2013/45373

Résolution unique

L'Assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 3 octobre 2013, Monsieur Rémy LOEUILLET, graphiste, photographe, né à Thionville, France, le 19 juin 1969, demeurant au 47, rue Frédéric Chopin, F-57310 Rurange-les-Thionville, a cédé cent trente (130) parts sociales qu'il détenait dans la Société à Madame Sabine TARDELLI.

Cette cession de parts sociales est approuvée et Monsieur Rémy LOEUILLET, prénommé, en sa qualité de gérant unique, la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Il a droit aux bénéfices à partir de la même date et est subrogé à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

POUR EXTRAIT CONFORME délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés;
Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154276/25.

(130188819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Egerton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 106.369.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale

En date du 3 octobre 2013, l'assemblée générale a décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'Ian GALLIENNE en tant que Gérant et ce avec effet immédiat.

Et:

- de nommer Wolfgang DE LIMBURG STIRUM, né le 26 novembre 1971, à Bruxelles, Belgique, demeurant professionnellement à 159, Avenue Molière, B-1190 Bruxelles, Belgique, en tant que Gérant et ce avec effet immédiat;

- de renouveler le mandat du Gérant John MANSVELT, demeurant professionnellement à 24, Avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique, et ce avec effet immédiat.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels 2013 qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013154095/22.

(130188503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

GlobalBuild International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.752.

EXTRAIT

L'assemblée a pris note des démissions des administrateurs Monsieur Jean ORTIS et Monsieur Frédéric LECLERCQ.

L'assemblée a décidé de diminuer le nombre des administrateurs de trois (3) à un (1), et a nommé comme administrateur unique Madame Leyla AGHAMALOVA, née le 17 janvier 1983 à Moscou (Russie), demeurant 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

L'assemblée générale a pris note du changement d'adresse de Madame Leyla AGHAMALOVA, qui a dorénavant pour adresse le 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

L'assemblée générale a pris note du changement d'adresse du Commissaire aux comptes, qui a dorénavant pour adresse le 51, rue de Strasbourg L-2561 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013154145/21.

(130188605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Sopalpi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.689.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013154430/11.

(130188934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Silbiotec Uno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 83.510.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 5 novembre 2013

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DONATI Régis et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

SILBIOTEC UNO S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013154421/17.

(130188755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

SLP III Cayman DS III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.472.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associée unique de la Société en date du 18 octobre 2013 que:

1. La démission de Madame Agnes Csorgo, en tant que gérant de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.
2. Monsieur Scott McKinlay, né le 11 avril 1983 à Dunfermline, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Suite aux résolutions qui précèdent, le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Scott McKinlay, gérant;
- Monsieur Marc Daniel Chong Kan, gérant;
- Monsieur James Davidson, gérant;
- Madame Karen King; gérant;
- Madame Jacqueline Petts, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154424/23.

(130189033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

SB Partners Advisory (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.682.

Extrait du procès verbal du conseil de gérance du 11 septembre 2013

Résolution

Les Gérants déclarent prendre la résolution suivante:

1. Le siège social de la société est transféré du 53, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg au 62, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154414/14.

(130188943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Spillwollek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3943 Mondcrange, 10, rue de Reckange.

R.C.S. Luxembourg B 112.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013154434/10.

(130188617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Stanley Enterprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 38, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 164.142.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013154438/14.

(130188561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Sarint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.544.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 novembre 2013.

Nicolas Schaeffer.

Référence de publication: 2013154412/10.

(130188867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

SAR Creative Marketing AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 38, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 126.438.

Auszug aus der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 30. Oktober 2013

1. Das Verwaltungsratsmitglied Patrick HEINEN, 19, Avenue des Bains, L-5610 Mondorf-les-Bains, wird entlassen.
2. Zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates wird ernannt für die Dauer von 6 Jahren bis zur Generalversammlung in 2019: die Gesellschaft EURO FINANCIAL CONTROL AND TAX CONSULT (Abkürzung: EUROTAX s.ä.r.l.), 21, route de Luxembourg, L-6450 Echternach, RCSL No. B95951, vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer Herrn Hermann-Josef LENZ, wohnhaft in B-4780 St.Vith, Hinderhausen 82.
3. Die Mandate des Verwaltungsratsmitglieder Thomas ARENS (Adressänderung: Hauptstrasse 9, D-54310 Menningen) und Stefan SCHOLTES (Adressänderung: Zellenpützstrasse 1, D-54338 Schweich) werden verlängert um 6 Jahre bis zur Generalversammlung in 2019.
4. Das Mandat des Rechnungskommissars Hermann-Josef LENZ (Adressänderung: Meisenberg, Hinderhausen, 10, B-4780 St.Vith) wird verlängert bis zur Generalversammlung 2019.

Echternach, den 30. Oktober 2013.

Präsident / Sekretär / Stimmzähler

Référence de publication: 2013154411/20.

(130188812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Saint Melaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 167.253.

Le Bilan au 30.06.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154409/10.

(130188849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Saxony Capital GP, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 111.443.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la Gérance en date du 28 octobre 2013 que le siège social de la Société est transféré au 4a, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013154393/15.

(130188597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Round Point S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 81.449.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 octobre 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen
- L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013154386/15.

(130188493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Fushi Copperweld Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 163.796.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013154716/14.

(130189656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

EV-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 84.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154704/9.

(130189572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

European Wines S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.433.400,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 68.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 novembre 2013.

Stijn CURFS
Mandataire

Référence de publication: 2013154703/12.

(130189367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

European Media Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1364 Luxembourg, 4, rue de Crécy.
R.C.S. Luxembourg B 29.139.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2013154702/13.

(130189232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

EW Energy (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 173.599.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1^{er} novembre 2013

1. M. Danesh VARMA a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant.
3. M. Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
4. M. Luc Albert Johan LEROI, administrateur de sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 26 octobre 1965, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour EW Energy (Luxembourg) S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013154705/20.

(130189664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Exponuevo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1d, Wäistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 147.951.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154706/9.

(130189166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Eurodns S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 89.978.

Extrait du PV du conseil d'administration du du 17 octobre 2013

Seconde résolution

Le Conseil décide à l'unanimité de reconduire Xavier Buck au poste d'administrateur délégué à la gestion journalière pour la durée de son mandat d'administrateur.

Référence de publication: 2013154701/11.

(130189148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Family Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang.
R.C.S. Luxembourg B 109.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154711/10.

(130189159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Falco Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 155.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FALCO INVESTISSEMENT SARL

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013154710/12.

(130189860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

F.E. Luxfinco Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 179.753.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/11/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013154707/12.

(130189832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

F.I.L. Casa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 34.570.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue en date du 7 novembre 2013 que:

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société;
2. l'assemblée a accordé décharge pleine de leurs missions respectives au liquidateur, aux administrateurs et aux commissaires;
3. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 27, rue d'Eich L-1461 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013154709/18.

(130189919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

FeSoTec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 62, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 163.597.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154712/9.

(130189792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 97.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154713/10.

(130189751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Lehman Brothers Captain No 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 34.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 109.684.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait de la décision du seul associé du 31 octobre 2013*

Il résulte dudit procès-verbal que la clôture de la liquidation a été décidée le 31 octobre 2013 et que tous les documents et livres de la société seront conservés pendant une période de cinq ans au bureau de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Pour extrait conforme
Sabine Hinz
Mandataire

Référence de publication: 2013154805/17.

(130189133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Fed Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 74.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154719/9.

(130189427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Farmachen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.779.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 98.163.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de sa société mère, KEVILMARE ESPAÑA, S.L.U. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013154718/12.

(130189214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Fotex Holding, Société Européenne.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 146.938.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 31 octobre 2013

Le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} novembre 2013, le siège social de la Société au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 07 novembre 2013.

Pour: Fotex Holding

Société européenne

Experta Luxembourg

Société anonyme

Johanna Tenebay / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013154714/16.

(130189783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

La Piada 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 180.671.

Il résulte d'un acte de constitution de société, LA PIADA 5 SA., B180.671, reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach date du 02 octobre 2013, numéro 13/28.450 de son répertoire, inscrit au Registre de commerce et des sociétés le 10 octobre 2013 sous la référence L130172658, le prénom de l'administrateur et de l'administrateur délégué a été erronément inscrit comme Praticio VINCIARELLI au lieu de Pratzio VINCIARELLI.

Enregistré à Eschernach, le 30 octobre 2013. Relation: ECH/2013/2022. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (Signé).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 octobre 2013.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2013154819/17.

(130189300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Fine Art Consults & Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 154.879.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 4 novembre 2013 que sur base de l'article 1 des statuts, il a été décidé de:

Transférer le siège social de la société Fine Art Consults & Trading S.A.

du 19 rue d'Epernay L-1490 Luxembourg

au 3 place d'Armes L-1136 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2013154720/15.

(130189205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Finsbury Dials, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013154723/11.

(130189731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Foncière s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 63.970.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/11/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013154725/12.

(130189181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

GestImmoLux S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-4385 Ehlerange, 19, Zare l'Est.

R.C.S. Luxembourg E 484.

Les adresses des associés et de la gérante sont confirmées comme suit:

1. Madame Marilyne BOURLARD, demeurant professionnellement à L-4385 Ehlerange, 19, Zare Est, gérante unique de la société GestImmoLux s.c.i.,

2. Madame Géraldine LEBRUN-VON STERNBERG, demeurant professionnellement à L-4385 Ehlerange, 19, Zare Est,

3. Monsieur Quentin VON STERNBERG, demeurant professionnellement à L-4385 Ehlerange, 19, Zare Est.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013154735/16.

(130189562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Geopowair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1316 Luxembourg, 69, rue des Carrières.
R.C.S. Luxembourg B 169.917.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/11/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013154741/12.

(130189889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

FREO Capital Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 158.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154727/10.

(130189218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Furioso Film S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 164A, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 121.886.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Félix SOGER

Le gérant

Référence de publication: 2013154728/11.

(130189718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Fondation Sociale Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 39.658.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154726/10.

(130189418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

G.T. Ressources Humaines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 16.235.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013154730/11.

(130189574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Flamenco SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 93.223.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 7 novembre 2013

1. Le mandat d'administrateur de Monsieur Jim PENNING est prorogé pour une durée de six années. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2019.
 2. Le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe PENNING est prorogé pour une durée de six années. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2019.
 3. Monsieur Pierre-Olivier WURTH, avocat, demeurant à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, est nommé administrateur pour une durée de six années en remplacement de Monsieur René MORIS, démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2019.
 4. La société à responsabilité limitée CG COM S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg, immatriculée au Registre de Commerce et de Luxembourg, sous le numéro B170203 est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A.; Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2019.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013154724/25.

(130189722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Future Vision Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 67.465.

Le Bilan au 31 octobre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013154729/10.

(130189826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Gamma Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1478 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 181.017.

Extrait des décisions de l'associé unique prises au Luxembourg le 29 octobre 2013

1. L'associé unique décide de nommer Monsieur Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, Luxembourg-Findel, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 octobre 2013;
2. L'associé unique décide de nommer Madame Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, Luxembourg-Findel, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 29 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gamma Luxembourg 2 S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013154731/19.

(130189249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Gamma Luxembourg 2A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 181.071.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises au Luxembourg le 29 octobre 2013

1. L'associé unique décide de nommer Monsieur Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, Luxembourg-Findel, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 octobre 2013;

2. L'associé unique décide de nommer Madame Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, Luxembourg-Findel, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 29 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gamma Luxembourg 2A S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013154732/19.

(130189248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Geopartner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 94.973.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154734/10.

(130189756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Gantner & Laux Malerbetrieb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsingen, 111, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 123.558.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154738/10.

(130189188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Hely S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 65, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg E 1.679.

—
Par la présente je certifie, Mireille CORDEL, Associée et Membre de l'organe de gestion de la S.C.I. HELY inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de LUXEMBOURG sous le numéro de référence E1679, être personnellement domiciliée depuis le 18 juillet 2008 au 1, chemin de la Chêneraie F-57330 ROUSSY LE VILLAGE, FRANCE.

BETTEMBOURG, le 6 novembre 2013.

Pour la S.C.I. HELY

Mireille CORDEL

65, route de Dudelange

L-3222 BETTEMBOURG

Référence de publication: 2013154770/15.

(130189689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Fracena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 181.020.

STATUTS

L'an deux mille treize, le seize octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) «TERES», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, ici valablement représentée par Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2) Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financiers, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

ici valablement représenté par Madame Virginie MICHELS, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

3) Madame Nathalie GAUTIER, préqualifiée, agissant en son nom personnel.

Lesdites procurations signées "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «FRACENA S.A.».

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée, statuant comme en matière de modifications statutaires.

Le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans

lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non pas pour l'utilisation personnelle de la société.

Art. 5. Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de CENT MILLIONS D'EUROS (EUR 100.000.000,-) qui sera représenté par UN MILLION (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 16 octobre 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; et en son absence, le conseil d'administration pourra désigner un autre président pro tempore à la majorité des voix des administrateurs présents à cette réunion.

Le conseil d'administration se réunira au Luxembourg, sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Il pourra être passé outre à cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil et s'ils établissent avoir été dûment convoqués et avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

En cas d'urgence, un administrateur pourra participer à la réunion du conseil par conférence téléphonique ou vidéo, ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à la personne qui participe à la réunion, d'être à même d'entendre et de communiquer avec les autres. La participation à la réunion du conseil d'administration par ces moyens de communication sera considérée comme y participant en personne.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 11. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Les dispositions légales relatives aux règles de quorum et de délais s'appliqueront à la convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents statuts.

Un actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée par une autre personne désignée par ses soins, par écrit, par télécopie, télégramme ou télex.

Sauf en cas de dispositions contraires prévues par la Loi, les résolutions des assemblées des actionnaires dûment convoqués seront adoptées à la majorité simple des membres présents et représentés, qui auront voté.

Le conseil d'administration déterminera toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part aux assemblées des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils établissent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, cette dernière pourra être tenue sans convocation ni publication préalable.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de mai de chaque année à 15 heures 30.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 14. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 16. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 18. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Souscripteurs Nombre d'actions Montant souscrit et libéré
1. TERES, prénommée	998	99.800.- EUR
2. Monsieur Laurent HEILIGER, prénommé	1	100.- EUR
3. Madame Nathalie GAUTIER, prénommée	1	100.- EUR
TOTAL	1.000	100.000.- EUR

Les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2013:

- 1.- Madame Nathalie Gautier, demeurant professionnellement au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- 2.- Madame Stéphanie Grisius, demeurant professionnellement au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

3.- Monsieur Laurent Heiliger, demeurant professionnellement au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
L'assemblée générale extraordinaire nomme Madame Nathalie GAUTIER, prénommée, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à UN (1).
Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2013:
audit.lu, société à responsabilité limitée, réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster RCS Luxembourg B113620.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg
Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.
Signé: N. GAUTIER, V. MICHELS, J.J. WAGNER.
Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13514. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013147344/234.

(130180342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Wix.com Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.972.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of the month of September.
Before Francis Kessler, notary public residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Wix.com Ltd, a private company incorporated in 2006 under the Companies (Israel) Law, with registered office in Tel Aviv, Israel

Represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the notary to draw up the articles of association of a limited liability company (société à responsabilité limitée) Wix.com Luxembourg S.à r.l. which is hereby established as follows.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by the present articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The Company's name is "Wix.com Luxembourg S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, intra group and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all intra group services such as billing services and collection of payments, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. It may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partner(s) deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited period of time.

Art. 6. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's issued share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of partner(s), adopted in the manner required for the amendment of articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partner(s).

Shares may not be transferred inter vivos to non-partners unless members representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of 10th August 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

The members of the board of managers might be split in two categories, respectively denominated "Class A managers" and "Class B managers". Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The managers are appointed and removed at any time, with or without cause, by decision of the general meeting of the partner(s) which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partner(s) fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of partner(s) has appointed different classes of managers (namely Class A managers and Class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager (including by way of representation).

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers or any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 12. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and to the extent Class A managers and Class B managers were appointed, at least one Class A manager and one Class B manager must be present or represented.

Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Class A manager and Class B manager, such resolutions must be approved at least one Class A manager and one Class B manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting. The signature of the managers may appear on a single document or on multiple copies of identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or e-mails.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Partners Decisions

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred by the Law for general meeting of partners.

Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mails, to represent him at the general meetings of partners.

Partner(s) decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partner(s) number is less than twenty-five.

Partners' meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to partner(s) to their address appearing in the register of partner(s) held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

The management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by letter, telegram, telex, facsimile or e-mails.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the partner(s) at their addresses inscribed in the register of partner(s) held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written

resolution may be passed at any time without prior notice. The signature of partner(s) may appear on a single document or on multiple copies of identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or e-mails.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when adopted by partner(s) representing more than half of the share capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partner(s) are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partner(s) whatever majority of share capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partner(s) representing the three quarters of the share capital and decisions to change the nationality of the Company are to be taken by Partner(s) representing one hundred percent of the issued share capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the registered office of the Company the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five per cent of the net profit will be allocated to the statutory reserve. This allocation ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the partners before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the partners.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The applicable legislation here above mentioned in article 1 shall apply in so far as these articles of association do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of the present articles of association and end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

All the 125 (hundred and twenty-five) shares representing the capital have been entirely subscribed by Wix.com Ltd, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following people are appointed to the Board of managers of the Company for an undetermined period:

- Mrs Géraldine Schmit, companies' director, born in Messancy on November 12, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as class A manager;

- Mr Menashe Lior Shemesh, born in Israel on December 7, 1969, with professional address at 40 Namal Tel Aviv St. Tel Aviv Israel 63506, as class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le neuf septembre.

Par devant Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette

Comparaît:

Wix.com Ltd, une société privée constituée en 2006 selon la loi des sociétés (Israël), ayant son siège social à Tel Aviv, Israël.

Représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résident professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Une société à responsabilité limitée est dès lors constituée par la partie comparissant et qui en deviendra de ce fait actionnaire. La société sera régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur

Art. 2. La dénomination de la société sera "Wix.com Luxembourg S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en particulier rendre des services de facturation et de collecte de paiements, en relation directe ou indirecte avec les activités pré-décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12,500), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les membres du conseil de gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «gérants de catégorie A» et «gérants de catégorie B». Une telle classification des gérants doit être enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les gérants sont nommés et révoqués à tout moment, avec ou sans motifs, par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de chaque gérant, à condition toutefois que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérant de catégorie B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B (y compris par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le conseil de gérance, par le gérant unique ou, dans le cas de catégories de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

Art. 12. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du conseil de gérance, sauf s'il y a urgence sociale ou autre, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence doivent être mentionnée dans l'avis. Cette convocation peut être omise avec l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance qui se tiendra à un moment et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par un des gérants ou, dans le cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par toute manière telle que approuvée lors du conseil de gérance en question.

Les copies ou extraits de ces procès qui peuvent être produites en justice ou ailleurs seront signés par l'un quelconque des gérants ou, dans le cas de classes de gérants, par une classe A et un gérant de classe B, ou par toute manière telle que approuvée lors du conseil de gérance en question ou à une réunion du conseil ultérieure.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants, produiront effet au même titre que les décisions prises à une réunion du conseil de gérance. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution unique, envoyées par lettre, télécopie ou courrier électronique.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décisions des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Les assemblées générales des associés doivent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés détenues par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si la totalité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, elle peut être tenue sans préavis.

La direction peut décider que chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées par écrit, transmis par lettre, télégramme, télex, télécopie ou e-mails.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés, à leurs adresses inscrites dans le registre des associés détenues par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet dès l'approbation de la majorité comme prévu par la loi pour les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des exigences de majorité, à la date y précisée). Une résolution circulaire écrite unanime peut être passée à tout moment sans préavis.

Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyées par lettre, télécopie ou courrier électronique.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social et toute décision pour changer la nationalité de la Société doit être prise par les associés représentant cent pour cent du capital social émis

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursés par les associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Wix.com Ltd, prénommé et représenté comme dit ci-dessus, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12,500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Les personnes suivantes composeront le conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée
 - Madame Géraldine Schmit, directrice de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, gérant de classe A;
 - Monsieur Menashe Lior Shemesh, né le 7 décembre 1969 à Israël, avec adresse professionnelle au 40 Namal Tel Aviv St. Tel Aviv Israel 63506, gérant de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11823.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013147118/434.

(130179492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Adamed Finance Sp. z o.o. Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.021.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the fifteenth of October.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

a) Adamed Sp. z o.o., a limited liability company organized under the laws of the Republic of Poland, having its registered office at Pienkow 149, 05-152 Czosnow, Poland, registered with the National Court Register under number KRS 0000077973;

b) Adamed Finance Sp. z o.o., a limited liability company organized under the laws of the Republic of Poland, having its registered office at Pienkow 149, 05-152 Czosnow, Poland, registered with the National Court Register under number KRS 0000390267;

both represented by Sofia Da Chao-Conde Afonso, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxies signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties represented as stated above have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of a limited partnership (société en commandite simple), which is hereby established:

Art. 1. Formation. There is hereby established a limited partnership regulated by applicable law, specifically articles 16 through 22 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), and the present articles, between:

1. Adamed Finance Sp. z o.o. hereinafter the "General Partner"
2. Adamed Sp. z o.o. hereinafter the "Limited Partner" and together with the General Partner, the "Partners".

Art. 2. Name. The name of the Partnership is "Adamed Finance Sp. z o.o. Luxembourg S.C.S." (the "Partnership").

Art. 3. Purpose of the Partnership. The purpose of the Partners is to carry on business together with a view to a profit. The business of the Partnership is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any Luxembourg or foreign companies in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

Furthermore, the Partnership may undertake financing operations by and through transactions pertaining directly or indirectly to the maintenance, administration, management, control and development of participating interests with companies belonging to the members of the same group of companies to which the Partnership belongs, including, without

limitation, the granting of loans and facilities to these companies, the granting of any assistance, advances or guarantees to these companies.

The Partnership can perform any such transaction which are directly or indirectly related to or useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered Address. The Partnership has its registered address in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the same municipality by a decision of the General Partner and any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the Partners.

Art. 5. Duration. The Partnership is formed for an unlimited duration.

The liquidation, insolvency or bankruptcy, composition with creditors, suspension of payment, controlled management or any other similar procedure of the General Partner will cause the dissolution and subsequent liquidation of the Partnership.

Capital - Partnership interests

Art. 6. Partnership capital. The capital of the Partnership is set at fifty eight thousand Polish Zloty (PLN 58,000) represented by fifty eight (58,000) partnership interests (collectively the "Partnership Interests" or individually, the "Partnership Interest") of one Polish Zloty (PLN 1) each, all of which are fully paid up.

The General Partner will make a contribution to the capital for the subscription of one (1) Partnership Interest. The Limited Partner will make a contribution to the capital for the subscription of fifty seven nine hundred ninety nine thousand Polish Zloty (PLN 57,999) Partnership Interests.

The Partnership Capital may be increased or reduced by a unanimous resolution of the Partners.

Each time a share premium is paid to the Partnership, either by the Limited Partner or by the General Partner, such share premium shall be allocated to a specific personal share premium account to be created for this purpose.

Each time the repayment of share premium is resolved, such repayment shall be at the exclusive benefit of the Partner having paid the said share premium.

Art. 7. Voting rights. Each Partnership Interest grants one sole voting right.

Art. 8. Indivisibility of Partnership Interests. The Partnership will recognise only one holder for each Partnership Interest. In the event of a joint ownership or bare ownership and usufruct or pledge or attachment, the Partnership may suspend the exercise of any right pertaining to the relevant Partnership Interest until one person shall have been designated to represent the joint owners or bare owners and usufructuaries or pledgors and pledgees or attaching creditors and attached Partners vis-à-vis the Partnership.

Art. 9. Transfer of Partnership Interests. The Partners may not sell, assign, transfer, exchange, lease to any party or pledge in favour of any party, all or any portion of such Partner's Partnership Interest unless it is unanimously approved in writing by all the Partners. Such transfer is only valid if the procedures required by article 1690 of the Civil Code are respected. The transfer of Partnership Interest will not cause the dissolution of the Partnership.

Rights, Powers and Restrictions of partners

Art. 10. Management of the Partnership. The Partnership is exclusively managed by Adamed Finance Sp. z o.o. as its General Partner.

The General Partner is vested with the broadest powers to act in the name of the Partnership and to take any actions necessary or useful to fulfil the purpose of the Partnership, with the exception of the powers reserved by Luxembourg law or by the Partnership Agreement to the general meeting of the Partners.

With regard to third parties, the General Partner has the most extensive power to act in the name of the Partnership in all circumstances and to carry out and to authorize all acts and operations consistent with the Partnership's purpose. The Partnership shall be bound by the signature of the General Partner or by the single or joint signatures of any person or persons to whom special powers shall be expressly delegated by the General Partner.

Art. 11. Power and Obligations of the General Partner. The General Partner shall have full and exclusive charge and control of the management, conduct and operation of the Partnership in all respects and in all matters. Except as expressly provided in the present Partnership Agreement or expressly required by the Law, the General Partner is hereby granted the right, power and authority to do on behalf of the Partnership all things which, in his sole judgment, are necessary, proper or desirable to carry out the aforementioned duties and responsibilities. The General Partner shall devote such time and attention to the Partnership as shall be necessary to conduct its business in an efficient manner.

Art. 12. Restrictions on Limited Partners. No Limited Partner in its capacity as a Limited Partner shall:

- (i) be permitted to take part in, or interfere in any manner with, the control of the business or affairs of the Partnership,
- (ii) have any voice in the management or operation of any Partnership property, or
- (iii) have the authority or power to act as agent for or on behalf of the Partnership or any other partner, to do any act which would be binding on the Partnership or any other partner, or to incur any expenditures on behalf of or with respect to the Partnership.

Partnership meetings

Art. 13. General Meetings of Partners. When convened, general meetings of Partners shall be held according to the proceeding under article fourteen, at the time specified in the notice of the meeting.

Decisions of the Partners in writing, approved and signed by all the Partners, shall have the same effect as resolutions passed at a general meeting of Partners. In such a case, each Partner shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means. Each Partner shall vote in writing.

Art. 14. Proceeding Vote. General meetings of the Partners are convened by the General Partner.

Written notices convening a general meeting of Partners and setting forth the agenda shall be made and shall be sent to each Partner at least 8 (eight) days before the meeting by registered mail to their respective addresses. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all Partners are present or represented at the Partnership meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the Partnership meeting may be held without prior notice.

Any Partner may act at any Partnership meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunications means, another person who need not be Partner to act in his name and on his behalf.

Each Partner may participate in general meetings of the Partners.

Art. 15. Quorum - Majority. Resolutions at the general meetings of the Partners are only validly taken insofar as they are adopted by a unanimous vote of the Partners, all present or represented, except for the resolutions to approve the annual accounts which will be taken by Partners representing at least 75% of the Partnership Interests.

Decisions by the general meetings of the Partners shall be required in relation with the approval of the annual accounts and the amendment of the Partnership Agreement, including for the change of the purpose, dissolution, merger or division of the Partnership.

Art. 16. Minutes. The deliberations of the general meetings of the Partners shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the Partners. Any transcript of, or excerpt from, these minutes shall be signed by the General Partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. Financial year. The financial year of the Partnership shall begin on the 1st of January and end on the 31st of December of each year.

Art. 18. Financial Statements. Each year, the Partnership's annual accounts containing a balance sheet - that will contain a record of the value of its assets and debts and liabilities - as well as a profit and loss account will be prepared by the General Partner and submitted to the Partners for approval.

The accounts will be sent to the Partners within 6 (six) months after the end of the financial year as defined in article 17. A Partnership meeting will in principle be held within 10 (ten) days after the accounts have been sent to the Partners in order to consider and approve the accounts.

The Partnership meeting shall not be held later than the last day of the 6 (six) month period following the end of the financial year of the Partnership.

Art. 19. Financial Statements. Each Partner may inspect the inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the registered office of the Partnership.

Art. 20. Supervision of the Partnership. Under article 69 of the law as of 19 December 2002 on the Trade Register, where the relevant conditions and thresholds are met, the Partnership shall have its annual accounts audited by one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of Partners amongst members of the Institut des réviseurs d'entreprises.

Notwithstanding the conditions and thresholds mentioned, at any time, one or more independent auditors may be appointed by resolution of the general meeting of Partners.

Profits and Losses

Art. 21. Appropriation of profits and Bearing of losses. The excess of income over expenses as stated in the profit and loss account, after deduction of general expenses, amortization and expenses and losses brought forward (if any), represents the net profit of the Partnership (the "Net Profit"). The Partners shall each be entitled to the Net Profits of the Partnership, and likewise, subject to article 22 of this Partnership Agreement, the losses of the Partnership shall be borne by the Partners, proportionally to the Partnership Interests they hold.

Each Partner shall have a current account (the "Partner Account"). For the avoidance of doubt, the Partner Account and the provisions of this article do not include the respective contributions to the Partnership capital, which are governed by article 6 of this Partnership Agreement.

Upon approval of the annual accounts of a financial year by the General Meeting of Partners, the Net Profits (if any) of that financial year will be automatically distributed from the Partners Accounts to the Partners unless different ins-

tructions are provided to the Partnership in writing by the Partners prior to the Partnership meeting approving the accounts.

During each financial year profits shall be credited to the Partner Account of each Partner as they arise and likewise losses to be borne by each Partner shall be debited to its Partner Account as they arise, subject to the provisions of article twenty-two of the Partnership Agreement.

The Partners may unanimously decide to make interim withdrawals from their respective Partner Accounts before the end of the financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the General Partner showing that sufficient funds are available for withdrawal.

Liability of the partners

Art. 22. Liability. The General Partner is jointly and severally liable with the Partnership to third parties for all liabilities which cannot be covered by the assets of the Partnership. The Limited Partner is only liable to the extent of its contribution to the Partnership. However, the General Partner is not obligated to reimburse the Limited Partner for the capital contribution paid.

Dissolution - Termination

Art. 23. Events of dissolution. The Partnership shall only be dissolved:

- (i) upon a decision taken unanimously, in writing, by all the Partners
- (ii) upon the occurrence of an event specified under applicable Law.

Art. 24. Termination. Dissolution of the Partnership shall be effective on the day on which the event specified in the article 23 herein occurs giving rise to the dissolution, but the Partnership shall not terminate until the assets of the Partnership shall have been distributed as provided in the article 26 herein. Notwithstanding the dissolution of the Partnership, prior to the termination of the Partnership, as aforesaid, the business of the Partnership and the affairs of the Partners, as such, shall continue to be governed by this Partnership Agreement. Upon dissolution, the General Partner or, if there be none, a liquidator appointed by the decision taken unanimously by all the Partners shall liquidate the assets of the Partnership and distribute the proceeds thereof as contemplated by this Partnership Agreement.

The liquidation proceeds will be allocated to the Partners proportionally to the Partnership Interests they hold.

Art. 25. Winding up. In the event of the dissolution of the Partnership for any reason, the General Partner or, if there be none, the liquidator shall commence to wind up the affairs of the Partnership and its investments. The General Partner or, if there be none, the liquidator shall have full right and unlimited discretion to determine the time, manner and terms of any sale or sales of Partnership property pursuant to such liquidation having due regard to the activity and condition of the relevant market and general financial and economic conditions.

Art. 26. Distribution of liquidation proceeds. The proceeds of the liquidation shall be distributed by the General Partner or, if there be none, by the liquidator in the following order of priority:

- (i) First, to discharge or make adequate provision for all Partnership debts and liabilities to creditors including to the extent permitted by Law, debts owed to Partners; and
- (ii) Second, to any reserve fund which the General Partner or, if there be none, the liquidator deems reasonably necessary for any contingent or unforeseen liabilities or obligations of the Partnership; and
- (iii) Third to the Partners in proportion to the Partnership Interests they hold.

Art. 27. Death, or other, of the Limited Partner. The death, legal incapacity, bankruptcy, dissolution or insolvency of the Limited Partner shall not dissolve the Partnership.

Applicable law

Art. 28. Applicable Law. This Agreement is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and shall be construed exclusively in accordance therewith. The competent courts of the Grand Duchy of Luxembourg shall have jurisdiction over this Partnership Agreement.

Each Partner submits to the exclusive jurisdiction of any court in the Grand Duchy of Luxembourg in any action, application, reference or other proceeding arising out of or relating to this Partnership Agreement and agrees that all claims in respect of any such action, application, reference or other proceeding shall be heard and determined in such courts in the Grand Duchy of Luxembourg. Each Partner irrevocably waives, to the fullest extent that it may effectively do so, all defences of an inconvenient forum to the maintenance of any such action, application, reference or other proceeding.

In no event shall a Partner bring any proceeding involving this Partnership Agreement in a jurisdiction that would not apply the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Partners irrevocably agree that a judgment by a Luxembourg court shall be conclusive and binding upon the Partners and may be enforced in the courts of any other jurisdiction.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the establishment of the Partnership and shall terminate on the 31st of December 2013.

Subscription and Payment

a) Adamed Finance Sp. z o.o. declares to subscribe for one (1) Partnership Interest. The amount of one Polish Zloty (PLN 1) is at the disposal of the Partnership.

b) Adamed Sp. z o.o. declares to subscribe for fifty seven nine hundred ninety nine thousand (57,999) Partnership Interests. The amount of fifty seven nine hundred ninety nine thousand Polish Zloty (PLN 57,999) is at the disposal of the Partnership.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Partnership in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500).

Resolutions of the Partners

Immediately after the formation of the Partnership, the Partners of the Partnership, representing the entirety of the subscribed capital, adopted the following resolution:

The registered address of the Partnership is set at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

IN WITNESS WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

a) Adamed Sp. z o.o., une société anonyme soumise à la loi de la République de Pologne, ayant son siège social au 149 Pienkow, 05152 Czosnow (Pologne), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de la Ville de Varsovie en Pologne sous le numéro 0000077973,

b) Adamed Finance Sp. z o.o., une société anonyme soumise à la loi de la République de Pologne, ayant son siège social au 149 Pienkow, 05152 Czosnow (Pologne), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de la Ville de Varsovie (Pologne) sous le numéro 0000390267,

ici dûment représentée par Mme Sofia Da Chao-Conde Afonso, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé. La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les parties comparantes, représentées comme établi ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société en commandite simple constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Formation. Il est constitué une société en commandite simple soumis à la loi applicable, spécialement les articles 16 à 22 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts, entre:

1. Adamed Finance Sp. z o.o., ci-après, l'«Associé Commandité»
2. Adamed Sp. z o.o., ci-après, l'«Associé Commanditaire» et ensemble avec l'Associé Commandité, les «Associés».

Art. 2. Dénomination. Le nom de la société est «Adamed Finance Sp. z o.o. Luxembourg S.C.S.» (la «Société»).

Art. 3. Objet de la Société. L'objectif des Associés est de faire des affaires ensemble en vue d'un profit.

L'objet de la Société est de réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme et de l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En outre, la Société peut procéder à des opérations de financement par et à travers des transactions en rapport direct ou indirect avec la maintenance, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de participations dans des sociétés appartenant aux membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient elle-même, incluant à titre

indicatif, l'octroi de prêts et de ligne de crédit à ces sociétés ainsi que toute assistance sous la forme d'avances ou de garanties octroyées à ces participations.

La Société peut réaliser toutes opérations, en relation directe ou indirecte avec l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Siège Social. Le siège de la Société est établi au sein de la Commune de Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg. Il peut être décidé de transférer le siège social de la Société en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale des Associés.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La liquidation, l'insolvabilité ou la faillite, l'arrangement avec les créanciers, la suspension des paiements, la gestion contrôlée ou tout autre procédure similaire de l'Associé Commandité n'entraînera pas la dissolution et la liquidation de la Société.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital Social. Le capital de la Société est fixé à cinquante huit mille Zloty polonais (PLN 58.000), représenté par cinquante huit mille (58.000) parts sociales (collectivement les «Parts Sociales» ou individuellement la «Part Sociale») sans valeur nominale, toutes entièrement libérées.

L'Associé Commandité fera un apport au capital pour la souscription d'une (1) Part Sociale. L'Associé Commanditaire fera un apport au capital pour la souscription de cinquante sept mille neuf cent quatre vingt dix neuf (57.999) Parts Sociales.

Le Capital Social pourra être augmenté ou réduit par décision unanime prise par l'assemblée générale des Associés.

Chaque fois qu'une prime est versée à la Société, soit par l'Associé Commanditaire ou par l'Associé Commandité, cette prime d'émission sera attribuée à un compte spécifique de prime d'émission créé dans ce but.

A chaque fois que le remboursement de la prime d'émission est effectué, ce remboursement doit être effectué au bénéfice exclusif de l'Associé ayant payé ladite prime d'émission.

Art. 7. Droit de vote. Chaque Part Sociale confère un droit de vote.

Art. 8. Indivisibilité des Parts Sociales. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque Part Sociale. Dans le cas d'une copropriété ou la nue-propriété et usufruit ou accessoire, la Société peut suspendre l'exercice de tout droit relatif à la Part Sociale en question jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée pour représenter les copropriétaires ou les nus-propriétaires et usufruitiers ou gageurs et bénéficiaires de nantissement ou de créanciers attachés et Associés attachés vis-à-vis de la Société.

Art. 9. Transfert des Parts Sociales. Les Associés ne peuvent pas vendre, céder, transférer, échanger, louer à un tiers ou d'un nantissement au profit d'un tiers, tout ou partie de la Part Sociale, sauf si c'est approuvé à l'unanimité par écrit par tous les Associés. Un tel transfert n'est valable que si les procédures requises par l'article 1690 du Code civil sont respectées. Le transfert de la Part Sociale n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gestion de la Société. La Société est exclusivement gérée par Adamed Finance Sp. z o.o., en sa qualité d'Associé Commandité.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et de prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objectif du partenariat, à l'exception des pouvoirs réservés par la loi du Luxembourg ou par le présent Accord à l'assemblée générale des Associés.

En ce qui concerne les tiers, l'Associé Commandité a les pouvoir les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet de la Société. La Société sera engagée par la signature de l'Associé Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux doit être expressément prévue par l'Associé Commandité.

Art. 11. Pouvoirs et obligations de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité a la charge complète et exclusive et le contrôle de la gestion, la direction et le fonctionnement de la Société à tous égards et en toutes matières. Sauf stipulation contraire expresse dans le présent Accord ou expressément requis par la loi, le commandité est accordé le droit, le pouvoir et l'autorité de le faire au nom de la Société toutes choses qui, à son seul jugement, sont nécessaires, appropriés ou souhaitables pour mener à bien les tâches susmentionnées et les responsabilités. L'Associé Commandité doit consacrer le temps et l'attention à la Société qui seront nécessaires pour mener ses activités d'une manière efficace.

Art. 12. Restrictions de l'Associé Commanditaire. Aucun Associé Commanditaire, en sa qualité d'Associé Commanditaire ne doit:

(i) être autorisé à prendre part, ni s'immiscer en aucune manière avec le contrôle de la conduite des affaires de la Société,

(ii) avoir une voix dans la gestion ou l'exploitation de toute propriété de la Sociétés,

(iii) avoir l'autorité ou le pouvoir d'agir à titre d'agent pour le compte de la Société ou tout autre partenaire, d'accomplir tout acte qui serait contraignant pour la Société ou tout autre partenaire, ou d'engager des dépenses au nom de ou en accord avec la Société.

Assemblées générales

Art. 13. Assemblées Générales des Associés. Quand elle se réunit, l'assemblée générale des Associés doit être tenue conformément à la procédure au titre de l'article quatorze, à l'heure indiquée dans l'avis de convocation.

Les décisions des Associés par écrit, approuvées et signées par tous les Associés, auront le même effet que les résolutions adoptées en assemblée générale des Associés. Dans un tel cas, chaque Associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou par tout autre moyen de communication approprié. Chaque Associé doit voter par écrit.

Art. 14. Processus de Vote. Les assemblées générales des Associés sont convoquées par l'Associé Commandité.

Les convocations écrites à une assemblée générale des Associés et énonçant l'ordre du jour doit être faite et il doit être envoyé à chaque Associé au moins 8 (huit) jours avant la réunion par courrier recommandé à leurs adresses respectives. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de la réunion.

Si tous les Associés sont présents ou représentés lors de la réunion de partenariat et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion de la Société peut être tenue sans convocation préalable.

Tout Associé peut prendre part à toute réunion de la Société en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou par tout autre moyen de télécommunication approprié, une autre personne qui ne doit pas être Associé à agir en son nom et pour son compte.

Chaque Associé peut participer aux assemblées générales des Associés.

Art. 15. Quorum - Majorité. Les résolutions des assemblées générales des Associés sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par un vote unanime des Associés, tous présents ou représentés, sauf pour les résolutions pour approuver les comptes annuels qui seront prises par les Associés représentant au moins 75% des Parts Sociales.

Les décisions prises par les assemblées générales des Associés seront nécessaires dans le cadre de l'approbation des comptes annuels et de la modification de l'Accord, y compris pour le changement de l'objet social, la dissolution, la fusion ou la division de la Société.

Art. 16. Procès-verbal. Les délibérations des assemblées générales des Associés doivent être consignées dans le procès-verbal, qui doivent être signés par les Associés. Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux sont signés par l'Associé Commandité.

Exercice social - Bilan

Art. 17. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Etats Financiers. Chaque année, les comptes annuels de la Société comportant un bilan - qui contiendra un enregistrement de la valeur de ses avoirs et les dettes et les passifs - ainsi qu'un compte de pertes et profits seront préparés par l'Associé Commandité et soumis aux Associés pour approbation.

Les comptes seront transmis aux Associés dans les 6 (six) mois après la fin de l'exercice tels que définis à l'article 17. Une réunion des Associés devra, en principe, avoir lieu dans les 10 (dix) jours après que les comptes aient été transmis aux Associés afin d'examiner et d'approuver les comptes.

La réunion des Associés ne peut être tenue plus tard que le dernier jour de la période de 6 mois (six) après la fin de l'année financière de la Société.

Art. 19. Etats Financiers. Chaque Associé peut prendre connaissance de l'inventaire, le bilan et le compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 20. Surveillance de la Société. Conformément à l'article 69 de la loi du 19 Décembre 2002 sur le Registre de Commerce, le registre où les conditions et les seuils sont atteints, la Société doit avoir ses comptes annuels audités par un ou plusieurs commissaires aux comptes indépendants (réviseurs d'entreprises) nommés par l'assemblée générale des Associés parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les conditions et les seuils mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs commissaires aux comptes indépendants peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des Associés.

Profits et Pertes

Art. 21. Affectation du résultat et Comptes de pertes. L'excédent des recettes sur les dépenses comme indiqué dans le compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, amortissements et charges et des pertes antérieures (le cas échéant), constitue le bénéfice net de la Société (le «Bénéfice net»). Les Associés doivent chacun avoir droit aux bénéfices nets de la Société, et de même, sous réserve de l'article 22 de cet Accord, les pertes de la Société seront supportés par les Associés, au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent.

Chaque Associé doit avoir un compte courant (le «Compte Associé»). Pour éviter tout doute, le Compte Associé et les dispositions du présent article ne comprennent pas les contributions respectives au capital de la Société, qui sont régies par l'article 6 de cet Accord.

Après approbation des comptes annuels d'un exercice par l'assemblée générale des Associés, les bénéfices nets (le cas échéant) de cet exercice seront distribués automatiquement à partir des Comptes Associés, sauf instructions différentes fournies à la Société par écrit par les Associés avant la réunion des Associés pour approuver les comptes.

Au cours de chaque exercice bénéfices sont portés au crédit du Compte Associé de chacun des Associés à mesure qu'ils surviennent et même des pertes à supporter par chacun des Associés doit être débité de son Compte Associé fur et à mesure, sous réserve des dispositions de l'article vingt-deux de cet Accord.

Les Associés peuvent décider à l'unanimité d'effectuer des retraits provisoires de leurs Comptes d'Associés respectifs avant la fin de l'exercice, sur la base d'un relevé de comptes préparé par l'Associé Commandité montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour le retrait.

Responsabilité des associés

Art. 22. Responsabilité. L'Associé Commandité est conjointement et solidairement responsable avec la Société à des tiers pour toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société. L'Associé Commanditaire n'est responsable que dans la mesure de sa contribution à la Société. Toutefois, l'Associé Commandité n'est pas tenu de rembourser l'Associé Commanditaire de l'apport en capital versé.

Dissolution - Résiliation

Art. 23. Cas de dissolution. La Société ne peut être dissoute:

- (i) par une décision prise à l'unanimité, par écrit, par tous les Associés
- (ii) à la survenance d'un événement prévu par la Loi applicable

Art. 24. Résiliation. La dissolution de la Société sera en vigueur à la date à laquelle l'événement spécifié dans l'article 23 des présentes se produit donnant lieu à la dissolution, mais la Société ne met pas fin jusqu'à ce que les actifs de la Société aient été distribués comme prévu dans le présent article 26. Malgré la dissolution de la Société, avant la dissolution de la Société, une telle façon, l'entreprise de la Société et les affaires des Associés, en tant que tel, doit continuer à être régis par cet Accord. En cas de dissolution, l'Associé Commandité ou, s'il n'y en a pas, un liquidateur nommé par la décision prise à l'unanimité par tous les Associés doivent liquider les actifs de la Société et distribuer le produit de celle-ci, comme prévu par l'Accord.

Le produit de liquidation sera attribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent.

Art. 25. Dissolution. Dans le cas de la dissolution de la Société pour une raison quelconque, l'Associé Commandité ou, s'il n'y en a pas, le liquidateur doit commencer à liquider les affaires de la Société et de ses investissements. L'Associé Commandité ou, s'il n'y en a pas, le liquidateur doit avoir la pleine discrétion droit et illimité à déterminer le moment, la manière et les conditions de la vente ou de la vente des Biens de la société en vertu de cette liquidation tenant dûment compte de l'activité et de l'état de pertinence du marché et de la conjoncture financière et économique.

Art. 26. Répartition du produit de la liquidation. Le produit de la liquidation sera distribué par l'Associé Commandité ou, s'il n'y en a pas, par le liquidateur dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) d'abord, de rejeter ou de prendre les dispositions appropriées pour toutes les dettes de la Société et de passif envers les créanciers, y compris dans la mesure permise par la loi, les dettes envers les Associés;
- (ii) Deuxièmement, au fonds de réserve dont l'Associé Commandité ou, s'il n'y en a pas, le liquidateur estime raisonnablement nécessaires pour les passifs éventuels ou imprévues ou obligations de la Société, et
- (iii) En troisième lieu aux Associés au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent.

Art. 27. Mort, ou autre, de l'Associé Commanditaire. Le décès, d'incapacité juridique, faillite, dissolution ou l'insolvabilité de l'Associé Commanditaire ne doit pas dissoudre la Société.

Loi applicable

Art. 28. Loi Applicable. Cet Accord est régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et doit être interprété exclusivement en conformité avec celle-ci. Les tribunaux compétents du Grand-Duché de Luxembourg sont compétents sur cet Accord.

Chaque Associé se soumet à la compétence exclusive d'un tribunal dans le Grand-Duché de Luxembourg dans toute action, demande, renvoi ou autre procédure découlant de ou liée au présent Accord et accepte que toutes les demandes à l'égard d'une telle action, l'application, la référence ou autre procédure doit être entendue et tranchée par les tribunaux ce type dans le Grand-Duché de Luxembourg. Chaque Associé renonce irrévocablement, dans toute la mesure où il peut effectivement le faire, toutes les défenses d'un forum gênant pour le maintien d'une telle action, demande, procédure ou autre référence.

En aucun cas, un Associé peut engager une procédure relative à cet Accord dans un pays qui n'applique pas les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les Associés conviennent irrévocablement que le jugement d'un tribunal luxembourgeois sera définitif et obligatoire pour les Associés et peut être appliqué par les tribunaux de toute autre juridiction.

Mesures transitoires

Le premier exercice social commencera dès la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Payment

a) Adamed Finance Sp. z o.o. déclare souscrire à une (1) Part Sociale. Le montant de un Zloty polonais (PLN 1) est à la disposition de la Société;

b) Adamed Sp. z o.o. déclare souscrire à cinquante sept mille neuf cent quatre vingt dix neuf Parts Sociales (57.999). Le montant de cinquante sept mille neuf cent quatre vingt dix neuf Zloty polonais (PLN 57.999) est à la disposition de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500).

Résolution des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

Le siège social de la Société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte, déclare à la requête des personnes comparantes, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu aux mandataires, qui ont signé avec nous, le Notaire, le présent acte à Luxembourg.

Signé Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13544. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013147145/438.

(130180344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

HRB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.989.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of October.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HRB Global Holdings S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register pending,

here represented by Mr. Raymond THILL, Maître en droit, having his professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "HRB Luxembourg S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Act"), as well as by these articles of association (hereinafter the "Articles").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The manager or, should there be two or more managers, the board of managers is authorised to transfer the registered office of the Company to another address within the municipality of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the manager or, should there be two or more managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Objects. The objects of the Company are to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other companies or organisations, present or future, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. The Company may also, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, enter into the following transactions:

- to perform for itself or for the account of third parties all transactions relating to real property, and all financial or portfolio management transactions;
- to establish companies or organisations, to acquire holdings in them, by way of contribution, acquisition, merger or by any other way whatsoever;
- to engage in or participate, as lender or as borrower, in any financing, consignment, loan, pledge, guarantee or deposit transactions, to grant securities, for itself or for the account of third parties, including companies of the group to which it belongs;
- to lend money in any form whatsoever to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, to obtain or grant any form of credit facility;
- to borrow under any forms, terms and conditions, and, in particular, to issue bonds or certificates of any kind; and
- to perform studies and provide technical, legal, accounting, financial, commercial and administrative or directorial assistance services, for the account of the companies or organisations in which it directly or indirectly has a holding, or for the account of third parties.

More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all commercial or financial transactions, as well as all transactions relating to real or personal property.

It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector.

Art. 4. Term. The Company is incorporated for an unlimited term.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by two thousand (2,000) shares, having a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.-) each, fully paid-up.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Convertible instruments issued or to be issued by the Company may be stapled to the Company's shares, in accordance with the terms and conditions of such convertible instruments.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Shareholders' rights to distributions. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued.

Art. 8. Indivisibility of shares. Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

Art. 9. Transfers of shares. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders acting in a general meeting, representing at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a general meeting and representing at least three

quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Any shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise relinquishes one or more of his/her/its shares in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) shall transfer a same proportion of his/her/its convertible instruments stapled to such shares, if any, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to strict compliance with the provisions of the Act, to acquire shares in its own capital.

Title III. Management

Art. 11. Management. The Company will be managed by at least one manager. If more than one manager is to be appointed, the managers will form a board of managers, mandatorily divided into two categories of managers, respectively denominated "Class A Managers" and "Class B Managers". The Class B Managers shall be professionally resident in the Grand-Duchy of Luxembourg.

The manager(s) need not be a shareholder(s) of the Company. In the case where there is only one manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

In the case where there are more than one manager, each manager shall be appointed and designated as either a Class A Manager or Class B Manager, and his or her remuneration shall be determined, by resolution of the general meeting of shareholders adopted on a simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by resolution passed on the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

Where there are two or more managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by one of the managers present and appointed for that purpose. The board of managers may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting, except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent of each manager transmitted in writing, by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable means of communication.

Notice shall be deemed waived by any manager attending the meeting in person or represented at said meeting.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the board of managers.

The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. Meetings of the board of managers shall not be held outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, email, telex or any other suitable communication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Class A Manager and one Class B Manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating at the meeting or duly represented thereat provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager approved the resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the managers who attended the meeting. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or one Class A Manager and one Class B Manager.

Resolutions in writing approved unanimously and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, email, telex or any other suitable telecommunication means.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager or where there are two or more managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

Art. 13. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, should there be two or more managers, by the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager.

Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the managers. The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her or their agency.

Art. 15. Remuneration of managers. The remuneration of any manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first managers will be fixed in a resolution adopted by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (as the case may be).

Art. 16. Liabilities of the managers. The manager or managers (as the case may be) does/do not by reason of his or her or their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by him or her or them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Act.

Title IV. General meetings of shareholders

Art. 17. Powers of general meetings of shareholder(s). The single shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholder's meeting.

Should there be two or more shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his or her or its shareholding. Each share shall give right to one vote at the general meeting of shareholder(s).

A shareholder may procure his or her or its representation at any general meeting of shareholders by a proxy given to a proxy holder, who need not be a shareholder, (or, if the shareholder is a legal entity, to its legal representative or representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. However, resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be served with an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not in such event exceed twenty-five (25).

The general meetings of shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. General meetings of shareholder(s) shall not be held outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any shareholder may participate in a general meeting of shareholder(s) by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Title V. Financial year, Balance sheet

Art. 18. Financial year. The Company's financial year starts on 1 May of each year and ends on 30 April of the following year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the manager or, where there are two or more managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, represent the net profits. Five per cent (5%) of the net profits shall be set aside for the establishment of the statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance of the net profits may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his or her or its shareholding in the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be allocated and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy of the Company.

In addition, the sole manager or the board of managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers, as the case maybe, showing that as at a date not older than two months prior to the decision of the sole manager or the board of managers, as the case maybe, sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to unavailable reserves established in accordance with the Act or the Articles.

Title VI. Winding-up, Liquidation

Art. 20. Causes for winding-up. The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholder(s), who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder may decide to wind the Company up and to liquidate it provided that all assets and liabilities of the Company, known or unknown, are transferred to said sole shareholder.

Title VII. Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Interim provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30 April 2014.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the two thousand (2,000) shares have been subscribed and fully paid up in cash as follows:

Sole Shareholder:	Shares:	Payment:
HRB Global Holdings S.à r.l.	2,000 shares	USD 20,000
Total:	2,000 shares	USD 20,000

Therefore, the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is henceforth at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the undersigned notary.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Managers:

- Mr. Scott Austin, born on 11 March 1969, in Kansas, United States of America, professionally residing at One H&R Block Way, Kansas City, Missouri 64105, United States of America; and
- Mrs. Priscilla Duncan, born on 6 July 1983, in Missouri, United States of America, professionally residing at One H&R Block Way, Kansas City, Missouri 64105, United States of America;

Class B Managers:

- Mrs. Delphine André, born on 23 July 1973 in Nancy, France, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mrs. Nathalie Dessoy, born on 26 May 1966 in Dinant, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Valuation

For all purposes, the share capital is valued at EUR 14,712.37.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HRB Global Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "HRB Luxembourg S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer provisoirement le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés ou tous organismes existant ou à créer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut également, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer les opérations suivantes:

- effectuer, tant pour elle-même que pour compte de tiers, toutes opérations immobilières, financière ou de gestion de portefeuille;
- créer toutes sociétés ou entreprises, y prendre des participations, par voie d'apport, d'acquisition, de fusion ou de quelque autre manière que ce soit;
- procéder ou participer, en qualité de prêteur ou d'emprunteur, à toute opération de financement, de consignation, de prêt, de nantissement, de garantie ou de dépôt, accorder des sûretés, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, en ce compris les sociétés du groupe auquel elle appartient;
- accorder des prêts, sous quelque forme que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et obtenir ou accorder toutes formes de crédit;
- conclure des emprunts sous toutes formes et conditions, et, notamment, émettre des obligations ou certificats de toutes sortes; et
- effectuer toutes études et fournir tous services d'assistance technique, juridique, comptable, financière, commerciale, administrative ou de gestion, pour le compte des sociétés ou entreprises dans lesquels elle détient directement ou indirectement une participation, ou pour compte de tiers.

Plus généralement, dans les limites de son objet social, la société peut réaliser toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (20.000,- USD), représenté par deux mille (2.000) parts sociales, d'une valeur nominale de dix dollars américains (10,- USD) chacune, entièrement libérées.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société rachète à son (ses) associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout instrument convertible émis ou à émettre par la Société peut être lié aux parts sociales de la Société, conformément aux termes et conditions de cet instrument convertible.

Art. 6. Modification du capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Droit de distribution des parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, à des descendants ou au conjoint survivant.

Tout associé qui transfère, vend, cède, gage ou se dessaisit autrement d'une ou plusieurs parts sociales de la Société au profit d'un tiers (ou de la Société, en cas de rachat de parts sociales) devra, le cas échéant, transférer, à ce tiers (ou à la Société, en cas de rachat de parts sociales), les instruments convertibles liés à ces parts sociales, conformément aux termes et conditions applicables aux instruments convertibles concernés.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi.

Titre III. Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un gérant au moins, associé ou non. Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance, obligatoirement divisé en deux catégories de gérants, respectivement dénommées «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B». Les Gérants de Catégorie B sont établis professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg.

Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s) de la Société. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul gérant, ce gérant unique dispose de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, chaque gérant est nommé et désigné comme étant un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B, et sa rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du ou des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Tout gérant peut être révoqué et remplacé à tout moment, ad nutum, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, selon le cas.

Lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être exposée dans le procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être données aux gérants oralement, par écrit ou par fax, télégramme, email, télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance sont présumés avoir renoncé à leur droit de recevoir une convocation concernant cette réunion.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance ne peuvent se tenir en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyen équivaut à être présent en personne à cette réunion.

Les votes pourront également s'exprimer par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié, étant entendu que, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à la réunion du conseil de gérance, à la condition qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B approuvent ces décisions.

Les délibérations de chaque réunion du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, signé par les gérants présents. Tout extrait ou copie de procès-verbal devra être signé par le président ou par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées à l'unanimité et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, télégramme, email, télex ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou ces Statuts, à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Subdélégation et Mandats. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne doivent pas nécessairement être associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, détermine les pouvoirs et la rémunération de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Rémunération des gérants. La rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement en plus ou en remplacement des premiers gérants sera déterminée par une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas).

Art. 16. Responsabilités des gérants. Le gérant ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements qu'ils prennent au nom de la Société, à condition que ces engagements ne violent ni les Statuts ni les dispositions de la Loi.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnellement au nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote à l'assemblée générale.

Chaque associé est autorisé à se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce mandataire soit porteur d'une procuration écrite, qui peut être transmise par télécopie, par courriel, télégramme, télex ou par tout autre moyen de communication écrite.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions relatives à la modification des Statuts ou à la dissolution et à la liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

Pour autant que le nombre total d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tous les associés, au lieu d'être prises lors de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, le texte des résolutions à adopter est soumis à chaque associé, qui signera les résolutions. Ces résolutions prises par écrit, lorsqu'elles sont signées par tous les associés, auront le même effet et la même valeur que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Toute référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est considérée comme incluant la possibilité des résolutions des associés prises par écrit, pour autant que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Les assemblées générales se tiennent au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales des associés ne peuvent se tenir en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Tout associé peut participer à l'assemblée générale, par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Titre V. Exercice social, Comptes annuels

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} mai de chaque année et se termine le 30 avril de l'année suivante.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et le compte de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve légale et Distribution du bénéfice. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il est prélevé, chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net, qui sera affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être librement distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de distribuer des dividendes si elle l'estime opportun au regard de l'objet et de la politique de la Société.

En outre, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, peut décider de verser des acomptes sur dividende sur la base d'un état comptable établi par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, duquel il doit ressortir qu'à une date ne remontant pas à plus de deux mois avant la décision du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas, un bénéfice suffisant est disponible pour la distribution, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social clôturé, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter aux réserves indisponibles constituées conformément à la Loi ou aux Statuts.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés qui détermineront les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII. Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 avril 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les deux mille (2.000) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par un versement en numéraire effectué comme suit:

Associé:	Parts:	Paiement:
HRB Global Holdings S.à r.l.	2.000 parts	20.000 USD
Total:	2.000 parts	20.000 USD

Dès lors, la somme de vingt mille dollars américains (20.000,- USD) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié devant le notaire instrumentant.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une période indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Scott Austin, né le 11 mars 1969 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au One H&R Block Way, Kansas City, Missouri 64105, Etats-Unis d'Amérique; et

- Madame Priscilla Duncan, née le 6 juillet 1983 au Missouri, Etats-Unis d'Amérique, au One H&R Block Way, Kansas City, Missouri 64105, Etats-Unis d'Amérique; et

Gérants de catégorie B:

- Madame Delphine André, née le 23 juillet 1973 à Nancy, France, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Madame Nathalie Dessoï, née le 26 mai 1966 à Dinant, Belgique, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Evaluation

A toutes fins utiles, le capital social est évalué à EUR 14.712,37.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et de préciser qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 octobre 2013. LAC/2013/46451. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147404/536.

(130179782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

SMI Holding I S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 181.050.

— STATUTS

Extrait de l'acte constitutif de SMI Holding I S.C.S. daté du 24 septembre 2013

1. La dénomination de la Société est SMI Holding I S.C.S.;

2. L'objet de la Société est la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

3. L'associé commandité de la Société est SMI LLC, une société existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique.

4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Le siège de la Société est fixé au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

6. La Société sera gérée exclusivement son associé commandité, SMI LLC, précité.

La Société sera engagée par la signature individuelle de l'Associé Commandité, agissant via un ou plusieurs signataires dûment autorisés et désignés discrétionnairement par lui, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui une délégation de pouvoirs spéciaux aura été expressément conférée par l'Associé Commandité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Pour la société SMI Holding I S.C.S.

Référence de publication: 2013148350/46.

(130180894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Gimo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.690.

CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale tenue à Luxembourg le 19 septembre 2013

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013154745/14.

(130189496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Erache Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.387.

Les Administrateurs de la société à savoir Monsieur François CORDEMANS, Monsieur Vincente CILETTI et KRONOS Management S.A., déclarent démissionner de leur fonction d'Administrateurs, de la société ERACHE INVESTMENT S.A. ayant son siège social au 63-65 rue de Merl à L-2146 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 101 387.

La fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, déclare démissionner de sa fonction de Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat, de la société ERACHE INVESTMENT S.A. ayant son siège social au 63-65 rue de Merl à L-2146 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 101 387.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013154106/20.

(130188472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.
